

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 21 février 2019

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, Mme Valls, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Labbé, M. Bluteau, Mme Cerrigone, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, M. Chevreau, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Derkaoui donnant pouvoir à M. Bedreddine  
M. Constant donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Sadi donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Abomangoli donnant pouvoir à M. Troussel  
Mme Laroche donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum  
Mme Maroun donnant pouvoir à Mme Coppi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Taïbi, Mme Valleton, M. Monany, Mme Lagarde

-----



## Délibération n° 13-01 du 21 février 2019

### SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX COMITÉS SPORTIFS DÉPARTEMENTAUX 2019 – CONVENTIONS ET AVENANTS

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu les conventions entre le Département et les comités départementaux de la randonnée pédestre, de roller skating, de tir à l'arc et le Comité Départemental des Œuvres Sociales 93 (CDOS 93),

Sur le rapport du président du conseil départemental,

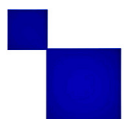
**après en avoir délibéré,**

- ALLOUE aux associations suivantes, au titre de leur activité respective, les subventions de fonctionnement affectées à la réalisation des objectifs conventionnels définis par pôles :

- CDOS 93 : 240 000 euros
- Pierrefitte multi athlon : 25 000 euros
- Comité départemental de canoë-kayak : 35 000 euros
- Comité départemental de la randonnée pédestre : 32 000 euros
- Association Profession Sport et Loisirs 93 : 20 000 euros
- Comité départemental de roller skating : 25 000 euros
- Comité départemental de tir à l'arc : 15 000 euros

- APPROUVE les conventions d'objectifs triennales, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- Comité départemental de canoë-kayak ;
- Profession Sport et Loisirs 93 ;
- Pierrefitte Multi Athlon ;



- APPROUVE les avenants, dont projets ci-annexés, à conclure avec les associations suivantes :

- Comité départemental de la randonnée pédestre ;
- Comité départemental olympique sportif (CDOS 93) ;
- Comité départemental de roller skating;
- Comité départemental de tir à l'arc ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer lesdites conventions et lesdits avenants au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*